

OBJET **DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**
****DE LA PARCELLE HS 1****

La parcelle HS 1 située à l'intersection de la rue du Béarn et de l'avenue Georges Brassens dans le quartier du Moufia fait toujours partie du Domaine Public selon le titre de propriété.

Dans le cadre d'un projet de cession à l'occupant, un état des lieux et une redistribution parcellaire s'avèrent nécessaires.

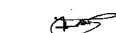
Le déclassement de cette parcelle de 567 m² est donc indispensable, d'autant plus qu'il ne porte nullement atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des voies communales.

Je vous demande, en conséquence, de vous prononcer sur la proposition de déclassement du Domaine Public communal de la parcelle dont le plan est porté en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13363-1a-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
10/07/2013



Gilbert ANNETTE

**OBJET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
 DE LA PARCELLE HS 1**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 relative au classement et déclassement de voie communale, modifiant l'article L 141-3 du code de la voirie routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 13/3-63 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 11^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Prononce le déclassement du Domaine Public Communal de la parcelle HS 1, pour une surface de 567 m2.



Ech : 1/ 1000

DECLASSEMENT PARCELLE HS 1

